



14 octobre 2025

Tout le monde

Nom de l'entreprise : Fukubi Chemical Industry Co., Ltd. Représentant : Président-directeur général, Katsunori Mori (Code : 7871, TSE Standard, Bourse de Nagoya) Contact : Responsable du bureau des relations publiques et de la promotion des relations avec les investisseurs, Naoki Kashiwa

(TÉL. : 0776-38-8415)

Avis concernant la sélection de « Subventions d'investissement pour la croissance à grande échelle »

Nous sommes heureux d'annoncer que Fukubi Okayama Co., Ltd., filiale consolidée à 100 % de notre société, a été sélectionnée le 10 octobre pour bénéficier de la « Subvention d'investissement à grande échelle pour la croissance, destinée aux mesures d'économies de main-d'œuvre visant à augmenter les salaires dans les PME » du ministère

de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie. Fukubi Okayama Co., Ltd. est la seule usine nationale de production de Phenova Board, un matériau isolant en mousse phénolique haute performance. Dans le cadre du « Plan d'investissement à grande échelle visant à renforcer la capacité de production par la construction d'une deuxième usine pour Phenova Board, un matériau isolant en mousse phénolique haute performance, et à poursuivre l'innovation et la croissance en contribuant à de nouvelles applications et de nouveaux marchés », l'entreprise utilisera cette subvention pour construire une deuxième usine et renforcer sa capacité de production, contribuant ainsi à la croissance de notre groupe.

1. Détails de la subvention

Nom du projet de subvention : Subvention pour les investissements de croissance à grande échelle tels que les mesures d'économie de main-d'œuvre visant à augmenter les salaires dans les petites et moyennes entreprises
Demandeur : Fukubi Okayama Co., Ltd.
Activité visée : Construction d'une deuxième base de production pour le matériau isolant en mousse phénolique haute performance « Phenova Board »

2. Objectif du projet subventionné

Face à la récente augmentation de la demande en matériaux d'isolation haute performance, due à l'entrée en vigueur obligatoire des normes d'isolation en avril 2025, et à la nécessité d'améliorer les performances énergétiques des logements et des bâtiments, nous avons élaboré un plan d'investissement d'envergure visant à garantir un approvisionnement stable et l'innovation technologique en matière de matériaux d'isolation haute performance. Ce plan d'investissement d'envergure vise à renforcer les capacités de production, pilier essentiel de la croissance du groupe Fukubi Chemical, et à assurer une croissance durable grâce à l'innovation des procédés de production. La construction et l'exploitation d'une nouvelle base de production dans la préfecture de Fukui permettront de mettre en place un système de production décentralisé (deux bases) en conjonction avec notre usine d'Okayama. En exploitant nos capacités technologiques de pointe et en nouant des relations de partenariat privilégiées avec nos clients, nous serons en mesure d'appréhender précisément et rapidement leurs besoins potentiels et d'assurer une croissance continue de l'entreprise grâce au développement rapide de produits. Les points clés de l'investissement en capital sont les suivants : •Introduction de nouvelles

technologies pour améliorer l'efficacité de la production et la valeur des produits

- Consolidation des processus de production et réduction de la main-d'œuvre

- Établissement d'un système BCP pour minimiser

- le risque de perturbations de la chaîne d'approvisionnement •Innovation des processus de

- production et réduction complète de la main-d'œuvre et leur automatisation

- Renforcement de notre capacité à gérer des produits à haute valeur

- ajoutée et à haute performance •Construction d'une usine modèle respectueuse de l'environnement et développement de technologies

3. Perspectives d'avenir

Le projet subventionné devrait être achevé en octobre 2027. Si des événements nécessitant une divulgation surviennent à l'avenir, nous divulguerons rapidement le coût d'acquisition de la deuxième usine de base de production (acquisition d'actifs fixes) et le montant de la subvention reçue.